

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

La Maison de la Solidarité est une association régie par la loi 1901. Elle a été créée en 1998 par un groupe d'élus de la commune de Gonesse.

L'Association gère un **accueil de jour**, d'écoute et d'entraide, à destination des personnes en grande précarité de Gonesse et de l'Est du Val d'Oise.

Elle a pour objectifs : l'aide aux plus démunis ; la lutte contre l'exclusion et l'accueil sans discrimination dans le cadre du *règlement de fonctionnement*.

L'INSCRIPTION

Pour bénéficier des services de La Maison de la Solidarité, chaque personne doit s'inscrire officiellement auprès de la structure.

Lors de l'inscription par l'équipe, la personne doit fournir une **pièce d'identité** et doit signer le *règlement de fonctionnement* de l'accueil de jour. Le nouveau bénéficiaire prend connaissance des **règles de vie collective** de l'accueil de jour et de la *charte des Droits de la personne accueillie*.

Les **travailleurs sociaux et structures partenaires** peuvent nous contacter ou orienter directement la personne munie d'une fiche de liaison ou d'un courrier.

Chaque personne accueillie doit participer au fonctionnement quotidien de la structure prévu dans le cadre du *règlement de fonctionnement*.

SERVICES DE L'ACCUEIL DE JOUR

Pour accéder aux services, chaque personne doit s'enregistrer à l'accueil lors de son arrivée puis indiquer ses besoins du jour.

L'accueil de jour propose les services suivants sous conditions et horaires spécifiques, à savoir :

- **Aide alimentaire** (trois repas par jour) délivré sur place ;
- Service de **douche** ;
- Service de **laverie** (coût de 2€) ;
- Service de **domiciliation administrative** (Association agréée) ;
- Rencontre avec un travailleur social ;
- Ateliers collectifs et actions ponctuels d'insertion et de prévention.

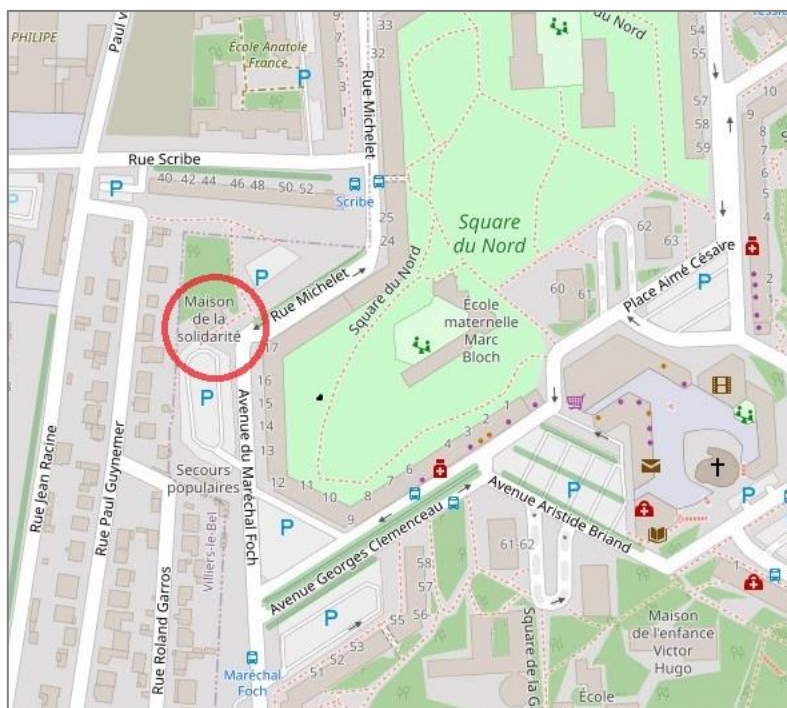
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'accueil de jour est ouvert au public du **lundi** au **dimanche** toute l'année (en dehors des jours fériés) aux horaires suivants :

- Entre 9h00 et 17h00 la semaine et entre 9h00 et 13h00 le week-end durant la **période estivale** (du 1^{er} avril au 31 octobre) ;
- Entre 8h30 et 18h30 la semaine et entre 9h00 et 13h00 le week-end durant la **période hivernale** (du 1^{er} novembre au 31 mars) ;

Les bénéficiaires d'une domiciliation peuvent venir retirer leurs courriers le **mardi** (10h00 à 12h00), le **vendredi** (10h00 à 12h00) et le **samedi** (14h00 à 16h00).

Comment se rendre à l'accueil de jour de « La Maison de la Solidarité » ?



 : Station « Villiers le Bel/Gonesse /Arnouville »

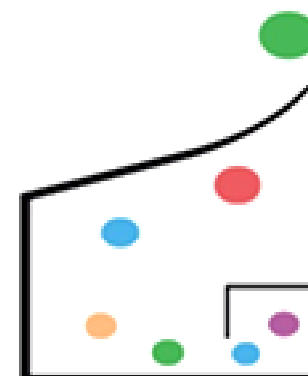
 : Arrêt « Maréchal Foch » ou « Scribe »

Comment nous contacter ?

Par téléphone au : **01.39.87.07.38**

Par mail à : secretariat@mds95.org

Via notre site Internet : <https://www.mds95.fr/>



La Maison de la Solidarité

LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ
6, Avenue du Maréchal Foch
95500 GONESSE

01 39 87 07 38

secretariat@mds95.org / www.mds95.fr